

Rappel au pèlerin après son Hadjdj

Écrit par l'Erudit, le Cheikh Sêlih El Fewzên

-Qu'Allâh le préserve-

Traduit de l'arabe par :

Abou MouhammadEz-Zwêwî

Révisé par :

Hassan Abou Selma

Au Nom d'Allâh le Tout Miséricordieux le Très Miséricordieux

Tout musulman doit craindre pieusement Allâh -Exalté et Très-Haut Soit-Il-, corriger ses œuvres (de telle sorte à ce qu'elles soient pieuses et conformes aux préceptes de la charia) et se repentir à Lui de tous ses péchés. Le pèlerin doit désormais être (en terme de dévotion) bien meilleur qu'avant l'accomplissement de son Hadj. Il doit se repentir de ses péchés et se tourner vers Allâh. Il lui incombe en outre, d'accomplir régulièrement ses cultes obligatoires, d'en multiplier les surrogatoires et éviter tout ce qu'Allâh a prohibé. Car, le Hadj ne peut que motiver le pèlerin à multiplier ses actes d'adoration et accroître sa crainte pieuse d'Allâh. De même, le Hedj lui ouvre le chemin du bien et des bonnes œuvres et lui permet de s'y maintenir et d'en augmenter.

Quant à ce que certains ont tendance à dire : puisque le Hadj expie tous les péchés de la personne l'ayant accompli, cette dernière pourra ainsi faire, ce qu'elle veut et tout sera pardonné. Ceci est certes, une ignorance et une prétention -et auprès d'Allâh que nous cherchons refuge- ; et c'est le contraire qui devrait être fait. C'est-à-dire, une fois que le Hadj est accompli, la personne est supposée être dans un état bien meilleur que celui d'avant. Son Hadj doit être accompagné d'œuvres pieuses, d'un repentir auprès d'Allâh, d'un éloignement de tout ce qu'Allâh a interdit et d'une préservation de son culte (de tout ce qui pourrait l'égratigner) jusqu'à ce que la mort survienne. Allâh -Très-Haut Soit-Il- dit : « **Et adore ton Seigneur jusqu'à ce que te vienne la certitude (la mort).** [El Hidjr (S15), v.99]

Et si jamais la personne revient aux péchés et aux transgressions après le pèlerinage, ce dernier en sera compromis et pourra même être annulé, si cette personne commet le Chirk (le fait d'adorer d'autres divinités hormis et/ou avec Allâh -Exalté Soit-Il-) par exemple. Le Hadj devrait en principe, accroître la crainte pieuse d'Allâh -Exalté Soit-Il- chez le croyant. Ainsi, il retourne de son pèlerinage comme le jour où sa mère l'a mis au monde et tous ses péchés sont pardonnés. Le Prophète -Prières et Salut d'Allâh sur lui- dit : « **Celui qui accomplit le Hadj sans y pratiquer le coït, ni commettre de perversité, en reviendra blanchi de ses péchés comme le jour où sa mère l'a mis au monde.** » [Rapporté par El Boukhêri dans son Sahîh n°1521]

Allâh t'a sauvé des péchés et Il te les a pardonnés, n'y retourne donc pas après le Hadj, sinon tu seras certainement du nombre des perdants. Néanmoins, tu dois te réjouir de cette grâce, te repentir constamment de tes péchés et persévérer dans l'obéissance d'Allâh -Exalté Soit-Il-.

Tu dois en outre, veiller à l'appel des gens au bien, à leur mise en garde contre tout ce qui est blâmable et surtout les orienter une fois de retour dans ton pays. En plus de cela, tu tiendras à leur montrer ce que tu as appris et assimilé durant ton Hadj, concernant les règles de la Charia. Tu montres ainsi, à tes frères, à ta famille et aux gens de ta contrée la bonne voie (à suivre), les appeler au sentier d'Allâh -Exalté Soit-Il- et leur corriger leurs erreurs passées.

Allâh -Très Haut Soit-Il- dit : « **Et invoquez Allâh pendant un nombre de jours déterminés. Ensuite, il n'y a pas de péché, pour qui se comporte en piété, à partir au bout de deux jours, à s'attarder non plus. Et craignez Allâh. Et sachez que c'est vers Lui que vous serez rassemblés.** » [El-Baqara (La vache), v. 203]. Et la Teqwa (crainte pieuse), c'est d'agir dans l'obéissance d'Allâh en fonction d'une lumière venant de Lui -Exalté et Très-Haut Soit-Il- en espérant à Sa récompense et en revanche, renoncer à la désobéissance d'Allâh par crainte de Son châtiment, c'est cela la Teqwa. Elle fût nommée ainsi, parce qu'elle te protège du châtiment. Ensuite, Allâh dit : « **Et craignez Allâh...** », ceci est une injonction à craindre Allâh. Le sens serait alors, *craignez Allâh en accomplissant Ses ordres et en délaissant Ses interdits*. Ceci doit être l'œuvre du musulman en tout temps après le pèlerinage. Puis, Il dit après cela : « **Et sachez que c'est vers Lui que vous serez rassemblés** », c'est-à-dire que vous serez rassemblés le jour de la résurrection devant Allâh -Exalté et Glorifié Soit-Il-, les premiers et les derniers (depuis Èdem jusqu'à la dernière personne qui périra) seront rassemblés dans un seul lieu, ils se tiendront debout devant le Seigneur des mondes, pieds nus, dévêtus et non circoncis, puis ils seront jugés selon leurs œuvres qui seront à leur tour mises dans la Balance pour être pesées : « **Ceux dont la balance est lourde seront les bienheureux ; et ceux dont la balance est légère seront ceux qui ont ruiné leurs propres âmes et ils demeureront éternellement dans l'Enfer.** » [El Mou'minoun (Les croyants), v. 102 et 103]. On leur remettra ensuite leurs livres dans leurs mains droites ou dans leurs mains gauches, puis ils devront traverser le pont (sirêt) qui est tendu sur les abîmes de l'Enfer. Et rien ne pourra les sauver de ce pont, à part leurs bonnes œuvres, tel qu'Allâh -Très-Haut Soit-Il- en dit : « **Ensuite, Nous délivrerons ceux qui étaient pieux et Nous y laisserons les injustes agenouillés.** » [Maryem (Marie), v. 72]. Il y aura certes des horreurs qui nous attendent ce jour-là -Et auprès d'Allâh que nous demandons de l'aide- !

Et la leçon de sagesse qui se dégage de la parole d'Allâh : « **Et sachez que c'est vers Lui que vous serez rassemblés** », réside dans ce qu'il t'a été donné d'observer à 'Arefa de l'immensité du rassemblement des gens de toute langue, de toute race et couleur, des intenses

congestions des gens qui devraient te rappeler le rassemblement du jour de la résurrection durant lequel il y aura un déferlement beaucoup plus intense et il y aura un plus grand rassemblement que celui observé lors du pèlerinage, puisque les premiers et les derniers seront rassemblés en un seul endroit. Donc, si tu as pu observer ce rassemblement pendant le pèlerinage et que tu as pu y considérer les différences existantes entre les pèlerins en terme de langues, de couleurs, d'œuvres et de tempéraments et que tu as pu voir les déferlements des gens, cela devrait te rappeler le grand rassemblement du jour du jugement dernier. Prépare-toi donc pour ce jour en accomplissant les œuvres pieuses. Puis Allâh -Très Haut Soit-Il- dit : « Il y a parmi les gens celui dont la parole sur la vie présente te plaît, et qui prend Allâh à témoin de ce qu'il a dans le cœur, tandis que c'est le plus acharné disputeur. Dès qu'il tourne le dos, il parcourt la terre pour y semer le désordre et saccager culture et bétail. Et Allâh n'aime pas le désordre! Et quand on lui dit: «Crains Allâh», l'orgueil criminel s'empare de lui. L'Enfer lui suffira, et quel mauvais lit, certes! Et il y a parmi les gens celui qui se sacrifie pour la recherche de l'agrément d'Allâh. Et Allâh est Compatissant envers Ses serviteurs. » [El-Baqara (La vache), v. 204-207].

Vois donc à la lumière de cela, à quel groupe tu appartiens. Ou tu fais partie de la première classe qui parcourt la terre pour y semer le désordre, ou de ceux qui s'y sacrifient pour atteindre l'agrément d'Allâh. Et « se sacrifier » ici, signifie « se vendre » dans le but d'atteindre l'agrément d'Allâh par le Djihad dans le sentier d'Allâh, l'accomplissant des bonnes œuvres, la patience dans les situations difficiles... tout ça en espérant à la récompense d'Allâh -Glorifié et Exalté Soit-Il. À toi donc de voir à quelle groupe tu dois faire partie.

Il t'incombe de craindre pieusement Allâh -Exalté et Très Haut Soit-Il. Tu dois donc t'autocritiquer et revenir du Hedjdj dans un état mieux que ce que tu étais avant si tu désires que ton pèlerinage soit « *mabroûr* » (accompli convenablement), que ton effort soit récompensé et tes péchés pardonnés. Ne te dis jamais : j'ai accompli le pèlerinage, puis tu comptes sur cela, tu risques alors de te laisser emporter par l'ostentation d'avoir accompli le pèlerinage ou réalisé de bonnes œuvres, car ce que tu as accompli des droits d'Allâh, n'est que le strict minimum, si Allâh l'a accepté de toi bien sûr. Tandis que le droit d'Allâh qu'il t'incombe de réaliser est immense et majeur. Néanmoins, Allâh -Exalté Soit-Il- fait accroître le peu pour qu'il devienne beaucoup. Il (Allâh) multiplie les bonnes œuvres, cela de par Sa grâce et Sa bienfaisance, et Il fait entrer l'auteur de ces bonnes actions au Paradis par Sa grâce et Sa Miséricorde. Car sans quoi, et si Allâh nous laisse pour nos œuvres (sans Son aide), nous serons certes, du nombre des

perdants. Cela, étant donné que nos œuvres ne pourront jamais égaler ne serait-ce que le plus petit des bienfaits d'Allâh pour nous, quoique Allâh -Exalté et Très-Haut Soit-II- est le Très Reconnaissant, Indulgent, Pardonneur et Miséricordieux.

Nous devons donc avoir une bonne foi en Allâh et compter sur Lui Seul -Exalté et Très-Haut Soit-II-. Nous devons revenir dans nos pays dans un état meilleur [marqué par] l'obéissance, la crainte pieuse et le retour vers Allâh -Exalté et Très-Haut Soit-II- afin que son Hadjdj puisse avoir une influence positive sur notre vie et pour qu'il contribue à un changement vers le meilleur dans nos comportements et dans notre droiture. Nous devons de même, être des prédicateurs à Allâh dans nos pays et au sein de nos frères et nos familles, et leur rappeler Allâh -Glorifié Soit-II-, leur recommander l'obéissance à Allâh et leur défendre Sa désobéissance pour que notre pèlerinage soit correct « mebrour », que notre effort soit récompensé et nos péchés pardonnés.

Ceci, et nous demandons à Allâh -Glorifié Soit-II-, pour nous, ainsi que pour vous, la réussite, l'agrément, la persistance et la mort sur la vérité. Et nous demandons à Allâh de nous protéger ainsi que vous, contre les égarements provenant des *Fiten* (troubles) et contre leur mal, qu'il soit apparent ou caché. Et Prières et Salut sur notre Prophète Muhammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Source : www.af.org.sa & www.alfawzan.af.org.sa